

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU LUNDI 22 JUILLET 2019 A 18h

L'an deux mil dix-neuf, le 22 juillet, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

11 juillet 2019

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Monique Forestier, Julien Hébert, Pascale Moka, Alain Reine, Dominique Sancier

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mmes Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Isabelle Ridel

Présents : 9

Pouvoir de Mme Isabelle Ridel à M. Dominique Sancier
Pouvoir de Mme Ginette Legouez-Delannoy à M. Eric Lebourg
Pouvoir de Mme Angélique Letellier à Mme Forestier Monique

Votants : 8

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain Bodot

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 17 mai 2019
2. Validation de l'entreprise choisie pour les travaux d'aménagement du centre bourg et des abords du stade
3. Validation de l'avant-projet du SDE éclairage public « Parking salle des 12 étoiles d'Or »
4. Validation de l'avant-projet du SDE éclairage public « Stade de foot »
5. Recomposition du conseil communautaire pour 2020
6. Rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
7. Attributions de compensations définitives 2019
8. Subventions exceptionnelles – Fête de la musique et fête des voisins
9. Fermeture de la trésorerie de Luneray - Motion
10. Cours de yoga
11. Horaires bar du centre
12. Questions diverses

Présentation du rapport de l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement du centre-bourg et des abords du stade

Monsieur Letellier accueille Monsieur Denecker Florian, représentant du bureau d'études V3D de Dieppe et le remercie de sa présence.

Monsieur Denecker présente au conseil municipal l'analyse des offres suite à l'appel d'offres clôturé le lundi 1^{er} juillet concernant les travaux d'aménagement du centre bourg et des abords du stade.

- Lot N°1 : travaux de voiries et réseaux, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- EUROVIA
- GAGNERAUD
- COLAS

Monsieur Denecker expose que EUROVIA est l'entreprise la mieux placée concernant les critères de sélection demandés et est la seule à pouvoir intervenir dès le mois d'août pour les travaux concernant la mise aux normes de l'école de dessin.

- Lot N°2 : ravalement de façades, deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- ZINE RENOV
- LAMY LECOMTE

Monsieur Denecker expose que ZINE RENOV est l'entreprise la mieux placée concernant les critères de sélection demandés.

Monsieur Denecker demande à Monsieur Letellier s'il est possible de prévoir une réunion de chantier le 12 ou 13 août prochain pour mettre en place les travaux de la cour de dessin avec l'entreprise choisie et l'entreprise de plomberie Leclerc le plus rapidement possible sachant que ces travaux auront lieu en août.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un compteur électrique à déplacer dans l'emprise des travaux.

Monsieur Denecker va se rapprocher des propriétaires et prendre contact avec ENEDIS.

Il est décidé que le ravalement des façades des trois bâtiments sera fait avant que les revêtements de surface (bitume ou béton désactivé) soient posés.

Monsieur le Maire pose la question à savoir s'il est possible, le temps des travaux, de passer une ligne téléphonique dans le vestiaire arbitre, ligne déjà présente dans la salle des Douze Etoiles d'Or.

Monsieur Denecker prend note de sa demande.

Monsieur Letellier remercie Monsieur Denecker pour son travail d'analyse.

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement des façades des bâtiments
- Validation de l'entreprise choisie pour les travaux de ravalement des façades des bâtiments

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour les rajouts à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 17 mai 2019

Monsieur Letellier revient sur deux points des questions diverses :

- poubelle située à l'abri-bus du rond point qui va vers Offranville : celle-ci a été remise en état.

- Monsieur Mickaël Quibel demandait s'il serait possible de se garer sur les terrains jouxtant le terrain de foot les jours de match pour éviter de se garer sur la route en attendant le nouveau parking. Il va se rapprocher de Monsieur Paté, propriétaire dudit terrain, pour le match du 07 août prochain.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

Vote des rajouts à l'ordre du jour

- **Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement des façades des bâtiments**

Monsieur le Maire propose la SARL C3EC pour la mission d'économiste pour le ravalement des façades de la salle des Douze Etoiles d'Or, le Club House et les vestiaires du football.

Le coût de cette mission se monte à 3 072,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des Membres présents

VOTE pour que la SARL C3EC travaille sur cette mission

AUTORISE Monsieur le Maire a signé les commandes et avenants à intervenir à cet effet

AJOUTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

- **Validation de l'entreprise choisie pour les travaux de ravalement des façades des bâtiments**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des critères énoncés dans l'avis d'appel d'offres et le rapport de la SARL C3EC dans sa mission d'économiste pour les travaux de ravalement de la salle des Douze Etoiles d'Or, le Club House et les vestiaires du football, celle-ci propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise ZINE RENOV pour un montant H.T. de 13 128,87 € sans option.

Les Membres du Conseil Municipal,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

RETIENNENT l'entreprise ZINE RENOV pour effectuer les travaux de ravalement de la salle des Douze Etoiles d'Or, le Club House et les vestiaires du football

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

2. Validation de l'entreprise choisie pour les travaux d'aménagement du centre-bourg et des abords du stade

Monsieur le Maire expose que compte tenu des critères énoncés dans l'avis d'appel d'offres, le cabinet V3D, maître d'œuvre, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise EUROVIA, pour un montant HT de 361 869,94 € sans option.

Les Membres du Conseil Municipal,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

RETIENNENT l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux d'aménagement du centre bourg et des abords du stade

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

3. Validation de l'avant-projet du SDE éclairage public « Parking salle des 12 étoiles d'Or

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie 76 pour l'affaire EP-2019-0-76004-M2321 et désigné « Parking salle des 12 étoiles d'Or » dont le montant prévisionnel s'élève à 42 333,60 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 18 565,45 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

ADOpte le projet ci-dessus ;

INSCRIT la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 18 565,45 € T.T.C.

DEMANDE au Syndicat Départemental d'Energie 76 de programmer ces travaux dès que possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

4. Validation de l'avant-projet SDE Projecteurs « Stade de foot »

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie 76 pour l'affaire EP-2019-0-76004-M2323 et désigné « Stade de foot » dont le montant prévisionnel s'élève à 35 534,40 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 21 446,60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

ADOpte le projet ci-dessus ;

INSCRIT la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 21 446,60 € T.T.C.

DEMANDE au Syndicat Départemental d'Energie 76 de programmer ces travaux dès que possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

5. Recomposition du conseil communautaire pour 2020

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, lors de sa dernière séance, propose une représentation identique à celle d'aujourd'hui à savoir 97 délégués répartis comme présentés en annexe du présent courrier.

Les Conseils Municipaux ont jusqu'au 31 août 2019, pour se prononcer sur cet accord local proposé par le Conseil Communautaire. Passé ce délai, et à défaut donc d'accord local, le Préfet constatera la composition du Conseil Communautaire qui résulte de la répartition de droit commun, et qui sera donc différente de celle proposée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** propose la représentation du Conseil Communautaire pour 2020 comme suit :

COMMUNE	POPULATION	DELEGUES	COMMUNE	POPULATION	DELEGUES
Val de scie	2557	6	le bois robert	344	1
luneray	2241	5	bracquetuit	340	1
bacqueville en caux	1897	4	calleville les deux église	336	1
totes	1569	3	fresnay le long	331	1
val de saane	1489	3	varneville bretteville	319	1
avremesnil	1018	2	imbleville	314	1
Longueville sur scie	985	2	saint ouen le mauger	313	1
etaimpuis	784	1	saint crespin	289	1
saint ouen du breuil	778	1	royville	274	1
saint victor l'abbaye	774	1	saint germain d'etables	266	1
brachy	768	1	omonville	263	1
torcy le grand	761	1	dénestanville	261	1
auppegard	728	1	le catelier	255	1
belleville en caux	693	1	cropus	249	1
gruchet saint simeon	683	1	crosville sur scie	246	1
saint denis sur scie	670	1	manéhouville	227	1
biville la baignarde	654	1	bertrimont	224	1
heugleville sur scie	640	1	criquetot sur longueville	223	1
saint maclou de folleville	639	1	gonnetot	206	1
thil manneville	607	1	saint honore	206	1
sainte foy	579	1	saint mards	201	1
longueil	565	1	vénestanville	199	1
la chaussée	557	1	lamberville	189	1
quiberville	550	1	lintot les bois	178	1
gueures	544	1	notre dame du parc	162	1
montreuil en caux	512	1	saane saint just	159	1
ouville la rivière	510	1	auzouville sur saane	153	1
beauval en caux	490	1	beautot	140	1
torcy le petit	481	1	saint denis d'aclon	133	1
ambrumesnil	480	1	muchedent	132	1
saint vaast du val	472	1	la chapelle du bourgay	129	1
gonneville sur scie	462	1	sassetot le malgardé	119	1
belmesnil	460	1	hermanville	117	1
vassonville	445	1	tocqueville en caux	112	1
anneville sur scie	439	1	biville la rivière	105	1
greuville	382	1	lestanville	94	1
saint pierre bénouville	374	1	gueutteville	85	1
bretteville saint ouen	352	1	rainfreville	72	1
lammerville	345	1	les cent acres	64	1
			la fontelaye	32	1

6. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Monsieur le Maire, expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 24 juin 2019 afin de déterminer le montant des transferts de charges 2019 pour toutes les communes de la Communauté de Communes Terroir de Caux sur :

- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NEGATIVES
- GARDERIE
- FPIC
- VOIRIE

- ZONES D'ACTIVITÉS

Il appartient aux communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification du PV de la CLECT du 24/06/2019, de se prononcer sur ce rapport.

Le tableau portant calcul des transferts de charge 2019 est joint au compte-rendu du 24/06/2019.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 24/06/2019.

7. Attributions de compensations définitives 2019

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 1^{er} juillet 2019 afin de fixer le montant des Attributions de compensation, en tenant compte du rapport de la CLECT du 24 juin 2019.

Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2019 conformément au tableau annexé.

Il appartient aux 79 Communes intéressées dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°20190721, du 1^{er} juillet 2019, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation 2019 calculée selon les modalités de droit commun.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

APPROUVE la révision libre de son Attribution de Compensation pour 2019, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°20190721 du 1^{er} juillet 2019.

8. Subventions exceptionnelles

Fête des voisins

Lors de cette manifestation, Monsieur Jonathan VALLET, agent communal, a assuré l'animation DJ et la location du matériel de sonorisation.

En complément du premier versement de 150,00 euros effectué le 6 juin dernier, la commune lui verse le solde de 150 euros pour sa prestation.

Fête de la Saint Eloi

Lors de la fête de la Saint Eloi, Mademoiselle Lucie TAMBOISE au violon et Monsieur Albéric TAMBOISE à l'harmonium ont participé à la messe en musique célébrée par l'abbé PAILLETTE dans l'église du village. Monsieur Toullec, à la cornemuse, a précédé les élus lors du défilé et accompagné en musique le dépôt de gerbe aux monuments aux morts.

La commune a alloué une subvention exceptionnelle de 75 euros à Mademoiselle Lucie TAMBOISE et Monsieur Albéric TAMBOISE et de 100 euros à Monsieur Toullec pour les remercier.

Fête de la musique

Lors de cette manifestation, l'école de musique a mis son matériel de sonorisation à disposition des musiciens. Une subvention de 100,00 euros lui sera versée.

La première partie de cette fête a été assurée par Mademoiselle Renoux Mathilde, une subvention de 100,00 euros lui sera versée.

Le groupe AIR TRIO a assuré un concert en deuxième partie, ils recevront une subvention de 300,00 euros.

Monsieur Jonathan VALLET, agent communal, a assuré une soirée DJ après le concert, il recevra une subvention de 250,00 euros.

Monsieur Letellier ajoute que le Président de la commission Culture de la Communauté de Communes devrait subventionner une partie des ces dépenses occasionnées pour cette manifestation sur présentation de la facture totale.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour le versement de ces subventions exceptionnelles

9. Fermeture de la trésorerie de Luneray – Motion

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques.

Les collectivités locales de Seine-Maritime ont été alertées d'un projet de fermeture massive des services des impôts des particuliers et des entreprises ainsi que des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,

Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,

Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,

Considérant que la disparition de services publics conduirait inéluctablement à la poursuite de la désertification des communes rurales, alors même que nos populations ont besoin de cohésion sociale et territoriale,

Au moment où les collectivités mettent en œuvre des politiques de développement durable et veillent à préserver l'utilisation des deniers publics, la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements et notamment pour la commune de se rendre à Montville distante de 46 kms de notre poste de rattachement actuel, Luneray,

Ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis.

Par ces motifs, la Commune d'Ambrumesnil déplore cette politique d'allègement des effectifs du service public et le transfert de charges aux communes aux ressources contraintes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité**,

S’OPPOSE à ce projet de restructuration et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

10. Cours de yoga

Monsieur le Maire expose que Madame Schnellbach, professeure de yoga, domiciliée à Offranville est venue le rencontrer pour solliciter la mise à disposition d’une salle communale afin de mettre en place des cours de yoga sur la commune d’Ambrumesnil.

Le premier étage de la salle du Parvis semble convenir à l’intéressée.

Un loyer de 100,00 € par mois lui sera demandé sous forme de facture mensuelle.

Plusieurs cours pourraient être dispensés dans la semaine, un Brumesnil’infos ainsi que le site viendront apporter les informations nécessaires pour la mise en place de cette nouvelle activité dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l’unanimité** :

ADOpte le projet ci-dessus ;

11. Horaires du bar du centre

Monsieur le Maire expose que Monsieur Alain Yennec, propriétaire du fond de commerce le « Bar du Centre », bar épicerie d’Ambrumesnil, se doit de respecter les horaires d’ouverture et de fermeture de son établissement pour le respect de ses clients.

Lesdits horaires seront affichés obligatoirement sur la porte d’entrée de l’épicerie.

Si Monsieur Yennec venait à enfreindre ce règlement sans motif justifié auprès de la mairie ou de Monsieur le Maire, un recommandé lui serait envoyé.

Au troisième recommandé, le loyer initial de 250,00 € lui sera mandaté pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l’unanimité** :

VOTE pour cette disposition

12. Questions diverses

- Monsieur Letellier explique que la commune a fait la demande auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux d’un fonds de concours concernant les travaux d’aménagement du centre-bourg et des abords du stade. Les crédits ayant été atteints, la commission Finances de la Communauté de Communes a décidé de reporter notre dossier à la prochaine commission en fonction des crédits qui pourraient encore être disponible en fonction du solde des dossiers des autres communes.

- Projet éolien : une enquête publique relative au projet éolien du Pays de Caux sera organisée du 3 septembre au 11 octobre prochain inclus, en mairie d’Ambrumesnil pour les habitants de la commune, ainsi qu’en mairie de Gueures. Un commissaire enquêteur recevra en mairies aux jours et heures ci-après définis :

- mardi 03 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 en mairie d’Ambrumesnil (ouverture)
- samedi 07 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 en mairie de Gueures
- jeudi 12 septembre 2019 de 16h00 à 19h00 en mairie d’Ambrumesnil
- mercredi 18 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 en mairie de Gueures

- samedi 21 septembre de 09h00 à 12h00 en mairie d'Ambrumesnil
 - jeudi 03 octobre 2019 de 16h00 à 19h00 en mairie de Gueures
 - mardi 08 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 en mairie de Gueures
 - vendredi 11 octobre 2019 de 09h00 à 12 h00 en mairie d'Ambrumesnil (clôture)-
 - Match de football au stade d'Ambrumesnil le mercredi 7 août à 19h00, entrée payante (5 euros)
 - Mise au point des travaux voirie sur la commune :
- Le plateau ralentisseur ainsi que les stops rue Vasse ont été posés, la route de la Saône a été refaite une partie en bitume et une autre en gravillonnage, la signalétique verticale est en cours et se poursuivra en fonction des disponibilités de l'agent communal, la circulation sur la D152 au niveau du carrefour de Ribeuf sera prochainement limitée à 50 Km/h par la pose de panneaux d'agglomération « RIBEUF Commune d'Ambrumesnil ».
- Le carrefour de Gellersen (Tessy) sera refait par la Direction des Routes
 - Concernant les travaux d'aménagement du centre-bourg et des abords du stade, la demande de DETR auprès de l'Etat est à hauteur de 20% et non de 30% comme envisagé. La demande auprès du département est toujours en cours du fait que nous devons revoir les parties prises en charge.
 - Monsieur Alain Bodot remercie au nom du club « Offranville running » la commune d'Ambrumesnil pour le versement d'une subvention de 120,00 euros
 - Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame Ménager l'ont remercié pour la pose de la signalétique verticale concernant leur entreprise « Embrin »
 - Monsieur le Maire appelle à la vigilance concernant l'installation des gens du voyage sur le stade sur les prairies bordant la rue de l'Ancienne Mare. Le portail du stade doit obligatoirement être fermé après 17h.
 - Plusieurs conseillers se plaignent de nouveau des vers présents dans les containers d'ordures ménagères en été ainsi que des papiers qui traînent lors du ramassage des containers de recyclage. L'information sera remontée vers la Communauté de Communes Terroir de Caux.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.